



DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL  
26 rue du Loup  
01440 VIRIAT

## **COMPTE RENDU**

### **ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON**

**Samedi 25 Juin 2016 à Culoz**

### **Personnalités présentes :**

- M. ANDRE MASSE Franck, maire de Culoz.
- M. EMIN Philippe, conseiller départemental et président de la Communauté de Communes du Plateau.
- M. FOURNIER François, président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ain.
- M. DUBOIS Rachel, Directeur du Service des Sports du Conseil départemental de l'Ain.
- M. BARBET Bernard, Président Ligue Rhône Alpes de Football.
- M. ALBAN Bernard, membre du Comité de Direction de la Ligue Rhône Alpes de Football.
- M. MIGNOT Aimé, membre du Comité de Direction de la Ligue Rhône Alpes de Football.

### **Membres du Comité Directeur présents :**

BENOIT Pierre, BERGER Christine, BLANC Jean Luc, BOSSET Régis, CELDRAN Christophe, CHENE Patrick, FEYEUX Michel, JANNET Jean François, JOSSERAND Alain, LACQUES Maurice, LUCET Georges, MAIRE Jacques, MALIN Joël, PELLET François, PITARD Patrick, POULARD Christine, TEIL Jean Claude.

### **Membres des Commissions présents :**

BACONNET Jean Paul, BARDET Bernard, BELPALME Jean, BOUCHISSE Jean Michel, CHATEL Régis, DUROUX Jacky, HERMANN Pierre, MAITRE Michel, NEZEYS Pierre, PRADA René, REYDELLET Jacques.

### **Personnel administratif et technique présent :**

TEPPE Esther (secrétariat), LACHIRI Intissar (secrétariat), BRESSOUX Jean Marie (CDFA).

### **Personnalité excusée :**

Mme GAUTHERIN Corinne, Directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

### **Membres du Comité de Direction excusés :**

COLLARD Sophie, DEPIT Grégory, ECOCHARD Jean François, MUZY Coralie.



Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui sera annexée au présent procès-verbal.

La dite feuille d'émargement permet de constater que :

Sur les 106 clubs convoqués :

- 96 clubs présents.
- 10 clubs absents : Belley CS, Belley FC, Bourg Sud, Château Gaillard, Haut Revermont, Injoux Génissiat, Maronnas Jayat B., Sermoyer, St Etienne sur Chalaronne, Virieu le Grand.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer suivant l'ordre du jour.

### **Désignation des scrutateurs pour le dépouillement des votes**

Sont retenus les candidats suivants :

- GARCIN Jean Jacques (Serrières Villebois)
- GALLICE Catherine (Portes de l'Ain)
- MASSON Noël (Jassans)
- CELDRAN Christophe (CD non candidat)
- PAPILLON Aimé (Lagnieu)

- MAURIN Thierry (Lescheroux St Julien)
- BERGER Patrick (Viriât)



A 9 H 15, le Président Jean François JANNET ouvre la séance.

« Monsieur le président de la ligue Rhône Alpes,  
Messieurs les représentants du comité de direction de la ligue Rhône Alpes,  
Monsieur le Conseiller Départemental du canton d'Hauteville,  
Monsieur le Maire de Culoz,  
Monsieur le président du Comité Départemental Olympique et Sportif  
Monsieur le directeur du service des sports au Conseil Départemental,  
Messieurs les co-présidents du club du Grand Colombier,  
Mesdames et Messieurs les représentants des clubs,  
Messieurs les représentants de l'amicale des anciens  
Messieurs les représentants de la Presse,  
Chers amis,

Je déclare ouvert cette assemblée générale ordinaire de fin de saison 2015/2016.

Puisque que des AG de club se sont déjà déroulées avant le 25 juin, je tiens à féliciter en préambule les nouvelles et les nouveaux présidents de club qui ont pris leur fonction et je leur souhaite la bienvenue ainsi qu'une bonne réussite dans leur nouvelle mission.

C'est pour moi, aussi l'occasion de remercier les présidentes et présidents qui arrêtent leur activité au terme de cette saison.

Je présente les excuses de Madame GAUTHERIN, directrice de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Monsieur ABAD, président du Conseil Départemental ainsi que Madame TERRIER, vice-présidente du Conseil Départemental déléguée au sport et à la culture.

Je dois également vous présenter également les excuses de Monsieur Grégory DEPIT membre du comité de direction et président de l'UNAF et également de deux autres membres du comité de direction : Madame Coralie MUZY, Madame Sophie COLLARD et Monsieur Jean François ECOCHARD, tous excusés pour raisons familiales ou professionnelles.

Je souhaite à tous les licenciés touchés par la maladie un prompt rétablissement ainsi qu'à tous ceux de leur famille qui sont également affectés.

Malheureusement, comme chaque saison, certains d'entre vous ont eu la douleur de perdre des amis plus ou moins jeunes qu'ils soient joueurs, éducateurs, dirigeants ou arbitres voire simples spectateurs amoureux du football. Que l'on ait une pensée pour eux.

Parmi eux, le district a perdu en la personne de Monsieur André DONDE un grand serviteur du football et ainsi l'amicale Ain/Jura un de ses anciens présidents.

Aussi pour nos chers disparus, je vous demande de vous lever pour observer une minute de silence en leur mémoire.

Je vous remercie.

En préambule à la communication de l'ordre du jour, je tiens à féliciter Messieurs les co-présidents du club du Grand Colombier et leur équipe pour la préparation de cette AG ici à Culoz, ville qui va connaître une renommée mondiale avec l'arrivée du tour de France, je peux dire que c'est une terre d'accueil puisqu' à l'automne dernier, s'est tenue dans cette salle la soirée des champions organisée par le CDOS.

L'ordre du jour sera en grande partie consacré à l'élection des membres du comité de direction et de son président pour la nouvelle mandature 2016/2020 ainsi qu'aux vœux et la présentation du budget prévisionnel ».

## **ALLOCUTIONS et MOTS D'ACCUEIL**

### **M. ANDRE MASSE Franck, Maire de Culoz**

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des présents.

C'est avec plaisir qu'il accueille cette assemblée générale après celles du Comité de Basket et du CDOS.

Après présentation de sa commune, il félicite et remercie tous les dirigeants du club de l'US Grand Colombier pour le travail réalisé, leur sérieux et pour leur contribution à l'animation de la commune de Culoz tout au long de l'année.

Félicitations et remerciements à toute l'équipe du District de l'Ain de Football pour le travail effectué au niveau de l'instance.

Il souhaite à l'ensemble des présents une bonne assemblée générale.

### **M. EMIN Philippe, Conseiller départemental et Président de la Communauté de Communes du Plateau**

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des présents, remercie le District pour son invitation et toute l'équipe dirigeante de l'US Grand Colombier pour l'organisation de cette assemblée générale.

Il présente les excuses de M. ABAD et de Mme TERRIER, retenus par d'autres obligations.

Il rappelle que le Conseil départemental s'implique autour du sport et particulièrement du football dans différents domaines comme les sections sportives, les associations sportives, le sport de haut niveau, par un soutien financier aux clubs régionaux et également au très haut niveau avec le club phare du département : Football Bourg en Bresse Péronnas 01.

Intervention également dans le domaine de l'aide à l'emploi pour les éducateurs, la formation et une aide directe au fonctionnement du District.

C'est près de 350.000 € que le département consacre au soutien du football qui est l'un des sports les plus pratiqués dans l'Ain.

Un point tout particulier auquel le Conseil est attaché c'est l'organisation, avec le District, du Challenge U11 avec la mise en place cette année d'une nouvelle formule qui a fait l'unanimité. Ce Challenge est vraiment un exemple car il se déroule dans un excellent esprit. Les jeunes portent à cette occasion le maillot de leur canton.

Pour terminer, il souhaite à tous les dirigeants qui vont s'investir aujourd'hui de le faire avec passion et surtout d'être solide au poste car la jeunesse en ces périodes assez troublées a besoin d'être soutenues et aiguillées.

Il souhaite un bon parcours à l'équipe de France à l'Euro et une excellente assemblée générale à tous.

## **ASSEMBLEE ORDINAIRE**

### **Présentation des candidats à l'élection du Comité Directeur**

Présentations des 24 candidats.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales a validé l'ensemble de ces candidatures.

Vote de l'assemblée pour élire les membres du Comité de Direction pour la mandature 2016/2020.

### **Approbation du procès-verbal de l'AG de début de saison à Viriat le 24/10/15**

**Vote de l'assemblée sur le procès-verbal de l'assemblée générale** : adopté à l'unanimité.

### **Rapport moral de la saison 2015/2016**

Mesdames, Messieurs,

Ce compte rendu moral n'évoquera volontairement aucune perspective future en raison de l'élection du nouveau comité de direction et du résultat du vote.

En préambule à mes propos, en cette fin de mandature, je dois remercier tous ceux et celles, du district mais également ceux et celles des clubs, qui se sont profondément investis dans cette aventure footballistique, certes exigeante mais au combien passionnante.

Personnellement, j'ai vécu des moments très instructifs en me rendant dans vos clubs. Ils m'ont permis de connaître et de toucher du doigt vos attentes, vos difficultés mais aussi vos investissements personnels et collectifs et je dois féliciter tous ces hommes et ces femmes qui œuvrent au quotidien sur le terrain pour la vie de nos clubs.

Grâce à vous, le football départemental progresse, il regarde vers l'avenir en portant collectivement des projets certes parfois débattus avec conviction sur le fond et la forme, mais toujours ouverts vers la modernité pour offrir l'image d'un sport uni, conscient de son rang de numéro 1 départemental, prêt à assurer avec efficacité les enjeux majeurs dans la vie sociale, l'éducation, l'intégration et le développement des valeurs sportives.

Dans le respect de ce fil conducteur et dans la continuité de mes précédents comptes rendus moraux des assemblées de cette mandature, j'éprouve très sincèrement une réelle satisfaction à pouvoir dresser des bilans ayant le reflet de la stabilité, de la solidité et de la vitalité de notre instance départementale, trois préalables étroitement liés sans lesquels aucune politique efficiente ne pourrait être mise en œuvre.

Concrètement je dois dire ma satisfaction, outre le fait de voir le Football Bourg en Bresse Péronnas 01 se maintenir en ligue 2, de savoir qu'aucune équipe de ligue ne descend d'un étage au niveau seniors, cela est la preuve d'un travail sérieux et constant. Avec l'accession des équipes de Misérieux Trévoux et Lagnieu on va encore étoffer notre panel régional et je leur souhaite à tous de bien préparer leurs futurs challenges.

Quant aux équipes jeunes de ligue, leurs parcours ont été très honorables mais je dois mettre en évidence la très grande performance du club de l'Essor Bresse Saône en coupe Gambardella.

Dans les compétitions du district je félicite les équipes de Veyle Saône, de Dombes Bresse et Misérieux Trévoux respectivement vainqueurs des coupes Morandas pour les vétérans, des groupements et Emile FAIVRE mais bien sûr tous les clubs champions et ceux qui connaissent la joie de l'accession.

Le football féminin mérite aussi mes éloges car son développement est constant depuis quelques saisons mais je sais qu'il reste encore fragile au niveau des compétitions seniors. J'espère que progressivement on arrivera à obtenir des engagements suffisants pour proposer un championnat plus attrayant.

Cette saison il y a eu la mise en place du carton blanc. Je pense que le bilan réel de cette opération ne peut pas être tiré après quelques mois, il faudra à mon avis encore une saison supplémentaire avant d'analyser significativement l'efficacité de cette action. Je tiens à remercier nos arbitres pour leur investissement sur ce sujet car toute modification est certes intéressante mais aussi contraignante.

En dehors des rencontres, je veux remercier tous les clubs et les arbitres qui ont collaboré à la mise en place de la feuille de match informatisée couramment dénommée FMI. Le déploiement va s'intensifier la saison prochaine mais avec l'expérience déjà acquise par certains, avec l'entre-aide entre dirigeants et arbitres complétées par des formations, le district et les clubs arriveront progressivement à franchir favorablement l'obstacle de cette mise en place. J'ai entièrement confiance en vous.

Je dois également signaler l'effort de tous vos clubs qui ont pris conscience de l'intérêt de licencier leurs dirigeantes et leurs dirigeants puisqu'on est passé de 1991 licences en 2012 à 2304 licences à ce jour soit une augmentation de 16% en 4 saisons.

D'autres sujets, plus ou moins perçus par les clubs mais néanmoins significatifs se sont mis en place, ou se sont intensifiés à l'image du programme éducatif fédéral, des labels, des actions communes avec les structures scolaires, les comités départementaux de Sport Adapté et d'Handisport.

Le district a également renforcé ses échanges avec ses districts voisins du Jura et du Pays Saônois mais il a également participé aux échanges Franco- Suisse. Toutes ces rencontres ont permis aux sélections de jeunes filles et garçons de parfaire leur esprit de compétition mais également de savoir vivre ensemble. A signaler que toutes nos sélections de jeunes ont eu un comportement exemplaire lors de ces rassemblements de même que nos jeunes arbitres.

Au niveau des finances du district, les éléments présentés vous permettront de prendre connaissance que celles-ci sont saines, conformes à nos attentes, ce qui laisse présager un avenir serein pour les saisons à venir. Néanmoins, il sera nécessaire de réaliser des ajustements progressifs afin de tenir compte du changement de différents paramètres. Plus que jamais, la gestion à moyen et long terme devra passer par la concertation entre l'instance et les clubs mais sans toutefois tomber dans un pessimisme récurrent.

Etant plus au fait que vous, de par ma fonction, je tiens à vous dire que désormais les démarches pour la création de la nouvelle ligue Auvergne-Rhône-Alpes sont quasiment terminées et que très prochainement celle-ci sera effective. Pour notre district il y aura peu de changements notoires dans les pratiques mais bien entendu au niveau de l'instance supérieure de la ligue, les modifications seront plus conséquentes mais pas insurmontables.

En cette période de notre euro 2016, je ne peux pas passer sous silence l'engouement d'une telle manifestation. Gageons que l'équipe de France nous apportera de belles satisfactions mais l'occasion est bien là pour vérifier le gigantisme du football, sa démesure parfois et la place qu'il occupe dans nos vies du petit café du coin de la rue à la plus grande fan-zone. Tout ça pour un ballon.

Pour le district, pour vos clubs, pour tous les licenciés du département, le ballon devra continuer à tourner après les flonflons de cet événement.

Alors, en fin d'assemblée générale, un temps d'intervention sera donné au nouveau président qui conduira la future mandature.

Quel que soit ce président, celui-ci devra dès juillet 2016, avec son équipe, entrer dans le concret et dépasser le stade des discussions stériles pour que le district et ses clubs soient des espaces irremplaçables.

Nous sommes tous convaincus que cette voie est la bonne afin de garantir l'avenir du sport qui nous réunit.

Merci pour votre attention.

**Vote de l'assemblée sur l'ensemble du rapport moral : adopté à l'unanimité.**

### Comptes rendus d'activités des commissions

#### COMMISSION D'AIDE SOCIALE ET MORALE

Saison calme où heureusement (mis à part quelques déclarations sans suite) aucun dossier n'est venu s'ajouter aux 3 qui restent ouverts pour quelques années encore.

Michel FEYEU

**Vote de l'assemblée : adopté à l'unanimité.**

#### COMMISSION D'APPEL

#### **COMPOSITION DE LA COMMISSION :**

ALBAN Bernard, ASSUNCAO Romeo, BAILLET Georges, CHATEL Régis, FEYEU Michel, GIROD Emmanuelle, GRUARD Bruno, MAIRE Jacques, MIRMAND Albert, PITARD Patrick, ROJAT Annie.

#### **Situation arrêtée au 2 juin 2016**

La saison 2015/2016 a vu l'ouverture de 12 dossiers se répartissant de manière suivante :

- 0 appel règlementaire.
- 11 concernaient des appels disciplinaires.
- 1 concernait un appel statut de l'arbitrage.
- 0 appel sur réserve technique d'arbitrage.

Les décisions se répartissent de la manière suivante :

- 4 dossiers avec confirmation des décisions de la commission ayant jugé en 1<sup>ère</sup> instance.

- 7 dossiers avec modification des décisions de la commission ayant jugé en 1<sup>ère</sup> instance.
- 2 dossiers avec diminution sanctions discipline
- 3 dossiers avec augmentation sanctions discipline
- 1 dossier avec augmentation sanction financière
- 1 dossier avec modification des écritures

1 dossier en instance audition le 9 juin 2016.

0 dossier en commission d'appel en ligue

Le Président,  
Jacques MAIRE

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

### COMMISSION DE L'ARBITRAGE

La saison 2015/2016, avec une commission renouvelée, malgré des néophytes dans la fonction a assuré une saison de transition.

Les principaux faits de la saison :

- Une augmentation du nombre d'arbitres : 234 pour 226 la saison précédente.
- Un taux de renouvellement des licences d'arbitres supérieur à la saison précédente : 76% pour 69% la saison précédente.
- 269 Arbitres Assistants Semi Officiels ont été formés.
- La promotion en ligue de Messieurs Yoann Paris, Nicolas PEUGNET et Alexis CURT qui pourraient être rejoints par d'autres arbitres dont les examens sont en cours.

La saison 2015-2016 a également donné lieu :

- A la formation des arbitres à l'utilisation de la feuille de match informatisée dite FMI.
- A l'application de la réglementation du carton blanc dans toutes les compétitions. Des séances de formation complémentaire ont été dispensées afin d'uniformiser son application.
- Aux échanges avec le District du Pays Saônois se sont effectués sur les phases aller et retour, ceux du Jura n'ont débuté que lors de la phase retour soit un total d'une quinzaine de matches.
- A la révision du règlement intérieur de la CDA.
- A la mise en place de la nouvelle fiche d'observation des arbitres déclinée par la commission nationale d'arbitrage.
- A l'arbitrage par des jeunes arbitres des manifestations organisées par le district (festival U13 – journées départementales des U7, U11 et féminines ainsi qu'aux échanges inter-districts.

- Au développement du futsal, à l'implication au forum « ensemble, parlons tous le même football » ...

Je tiens à remercier chaleureusement Christine BERGER qui a assuré les désignations Seniors, Alexis CURT chargé de planifier les observations, Bruno GRUARD qui gérait les fiches Prévention, Alexis GUICHARDON qui était aux manettes de la Formation, les observateurs d'arbitres ainsi que les membres de la Commission qui se sont investis à mes côtés.

Au nom de la CDA, je vous souhaite à tous de bonnes vacances et vous donne rendez-vous sur les terrains pour la saison 2016-2017.

Pierre Hermann  
Président de la Commission des Arbitres

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

### COMMISSION COUPES

Après une saison sans perturbation météorologique, les Coupes de l'Ain, des Groupements et MORANDAS se sont déroulées normalement.

Merci aux membres de la Commission et à tous ceux qui se sont impliqués pour la bonne marche de ces coupes.

Félicitations et merci à tous pour votre tenue tout au long de la compétition.

Un grand merci au club du F.Bourg en Bresse Péronnas 01 pour le prêt de ses installations lors des finales.

Rendez-vous la saison prochaine. Bonnes vacances à tous.

Le Président de la Commission,  
Patrick PITARD

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

### COMMISSION DELEGATIONS

Cette saison 2015/2016, la commission a couvert 127 rencontres classées sensibles comme suit :

- 116 rencontres seniors de niveau 1 (sensibles)
- 6 rencontres seniors de niveau 2 (à risques)
- 2 rencontres U19 de niveau 1
- 1 rencontre U17 de niveau 1
- 2 rencontres U15 de niveau 1

Une augmentation des matchs sensibles par rapport à la saison passée.

Toutes ces rencontres se sont déroulées sans incidents majeurs ce qui prouve que la présence d'un délégué primordial pour le bon déroulement d'une rencontre.

Pour la saison prochaine, suite à un manque récurrent de délégués, je fais appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre la Commission des Délégations.

Je remercie tous les délégués pour leur contribution.

Bonnes vacances à tous.

Le Président de la Commission,  
Patrick PITARD

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

### COMMISSION DE DISCIPLINE

Le bilan disciplinaire de la saison 2015/2016 est globalement stable en regard de la saison précédente.

La mise en œuvre du « carton blanc » diminue significativement le nombre d'avertissements (carton jaune) et par la même occasion allège les sanctions financières des clubs :

- Saison 2014/2015 = 5233 avertissements
- Saison 2015/2016 = 3600 avertissements + 702 cartons blancs

Les expulsions (carton rouge) sont aussi en régression :

- Saison 2014/2015 = 326 expulsions
- Saison 2015/2016 = 240 expulsions

Les propos injurieux, blessants et menaçants envers les officiels continuent à progresser

La courbe de l'observatoire des comportements (à partir de trois suspensions fermes) laisse apparaître une légère augmentation de la brutalité entre joueurs et des incivilités.

Les 13 auditions disciplinaires, au niveau du District de l'Ain, se rapportant généralement pour des faits graves, se sont déroulées avec une certaine sérénité et avec un nombre restreint d'Appel.

Les principaux faits sanctionnés proviennent :

- de la brutalité et des propos grossiers et excessifs entre joueurs.
- des propos déplacés et injurieux envers les arbitres.
- d'une agression sur un arbitre officiel
- d'une agression sur un délégué de club
- du mauvais comportement des supporters et des bancs de touche avec 54 sanctions contre 45 la saison précédente (+20%) dont 20 rappels à l'ordre.

La commission rappelle que la police des terrains incombe, d'une part, le club visité, en qualité d'organisateur, et d'autre part le club visiteur, responsable de l'attitude de ses dirigeants, joueurs et du désordre imputable à ses supporters.

La mise en place des matchs sensibles et à risques, limitent très certainement les incidents éventuels, mais restent toutefois qu'une prévention.

Les décisions des membres de la commission de Discipline s'appuient uniquement sur les textes inscrits dans l'annuaire du District et des barèmes aggravés de la LRAF. Ils constatent, globalement, l'absence des rapports des fautifs (joueurs, dirigeants, éducateurs).

Les rapports des officiels sont transmis à 95%.

La commission demande à tous les responsables des clubs, d'exercer, auprès de leurs adhérents, une vigilance sur la communication interne des règles qui font vivre proprement notre football départemental et surtout de circonscrire la dérive verbale des différents acteurs licenciés ou non.

Alain JOSSERAND

**Vote de l'assemblée** : adopté à la majorité (4 abstentions – 2 contres).

**COMMISSION FEMININE**

**Rencontres interdistricts**

A Viriat (01) le 14/10/15 pour les U14-U15 (triangulaire Jura – Pays Saônois – Ain).

A Viriat (01) le 18/06/16 pour les U14 contre le Jura (Challenge Millet)

A Seynod (74) le 18/06/16 pour les U16-U17 contre le District de Haute Savoie Pays de Gex

**CAF de secteur**

3 CAF ont été mis en place cette année lors des vacances scolaires (87 filles présentes).

Ils sont ouvert aux filles U11 et ont pour but de :

- Proposer une pratique exclusivement féminine
- Approfondir les connaissances footballistiques
- Faire un tour d'horizon des catégories d'âge
- Préparer les rassemblements départementaux et régionaux.

**RID U15 (à Hauteville du 17 au 19/10/15)**

Filles concernées : 16 joueuses U15 et U14.

**RID U13 (à Hauteville les 28 et 29/05/16)**

Filles concernées : 12 joueuses U13.

**Tournoi Futsal (à St Denis les Bourg les 23 et 24/01/16)**

Un tournoi futsal est organisé pour les catégories U13, U15, U18 et seniors (une ½ journée par catégorie).

Au final, 32 équipes engagées, 210 filles présentes pour les 2 jours.

**Journée Franco-Suisse (à Bernex le 13/12/15)**

23 joueuses présentes (catégories U13 et U15).

Tournoi futsal sur la journée contre des sélections des cantons suisses (Vaud, Valais et Genève) et du District de Haute Savoie Pays de Gex.

### **Journée départementale du Foot Féminin (prévue le 18/06/16 à Izernore)**

Filles concernées : U6 à U18.

Environ 200 joueuses sont attendues.

Tournois, matchs et animations sur la journée.

### **Bilan**

Un grand merci aux différents éducateurs ayant encadré toutes ces actions, aux clubs ayant mis à disposition leurs infrastructures pour nous accueillir, et à toutes les personnes qui œuvrent pour le développement du football féminin dans leur club.

Toutes ces bonnes volontés ont permis pour la première fois de franchir cette saison la barre des 1000 licenciées (1042).

La Commission Féminine

**Vote de l'assemblée** : adopté à la majorité (1 abstention).

### **PLAN DE FEMINISATION**

Comme depuis le début de la mandature, l'équipe du plan de féminisation organise chaque saison, une action récompensant et valorisant les femmes dirigeantes de notre football départemental.

Cette année, nous avons proposé à nos femmes de participer à un tournoi en salle convivial à l'occasion de la journée de la femme. Malheureusement, celui-ci a dû être annulé en raison d'un nombre trop faible de participantes.

Nous avons alors décidé une autre action. Nous avons utilisé la demi-finale de champion's league féminine au parc OL pour convier nos dirigeantes à assister à ce match. 40 dirigeantes ont eu la chance de pouvoir assister à une belle victoire de l'OL face au PSG. Toutes ont été ravies de découvrir ce magnifique stade et de voir un match avec beaucoup de spectacle.

Nous espérons encore davantage de dames l'année prochaine et nous incitons encore les non licenciées à le faire, elles affirmeront ainsi leur place de dirigeantes dans leur club.

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

### **COMMISSION PREVENTION**

La Commission s'est réunie 10 fois : 24 septembre 2015, 29 octobre 2015, 19 novembre 2015, 17 décembre 2015, 28 janvier 2016, 25 février 2016, 31 mars 2016, 28 avril 2016, 26 mai 2016 et normalement le 30 juin 2016.

Actions mises en place durant la saison :

- signatures et suivi du contenu du protocole
- participation à la journée d'accueil des U9 du 3 septembre 2015 à TOSSIAT, FEILLENS et ST MAURICE DE BEYNOST
- gestion des fiches prévention « éducateurs et arbitres » et envoi des bilans des fiches arbitres, à la trêve et en fin de saison, à chaque club concerné

- organisation et participation au Forum N°3 « ensemble parlons le même football » du 7 février 2016 à MEXIMIEUX
- désignations et suivis des matchs sensibles et à risques soit 114 matchs au total dont des matchs à enjeu (match sensible= arbitre et délégué, match à risque = arbitre, délégué et gendarmerie ou police)
- rédaction de textes pour la parution de « Pleine lucarne »
- envoi de courriers aux clubs, concernant des incidents et des comportements antisportifs
- participation à la conférence organisée par AIN SUD FOOT sur les risques des jeux dangereux
- participation au challenge de la sportivité et du fair-play
- réunions de médiation en début de saison avec les clubs connaissant ou ayant connu des problèmes

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

### COMMISSION DES REGLEMENTS

Au 24 Mai 2016, la commission a ouvert 212 dossiers :

. 77 réclamations ou évocations

- 17 sur qualifications
- 35 sur équipiers premiers
- 1 sur mutations
- 8 sur joueurs suspendus
- 4 réserves techniques (transmises Commission de l'Arbitrage)
- 12 sur des questions générales

. 135 forfaits

- 37 forfaits simples seniors
- 7 forfaits généraux seniors
- 15 forfaits simples U19
- 4 forfaits généraux U19
- 27 forfaits simples U17
- 5 forfaits généraux U17
- 24 forfaits simples U15
- 4 forfaits généraux U15
- 4 forfaits simples féminines
- 8 forfaits coupe



### Arbitrage par Joueurs

Pour la saison 2015/2016, désignations comme suit (arrêté au 19/05/16) :  
 55 joueurs seniors restant de la saison 2014/2015  
 1 joueur seniors suspendu  
 7 joueurs n'ont pas renouvelé leur licence

11 joueurs jeunes restant de la saison 2014/2015  
3 joueurs n'ont pas renouvelé leur licence

155 joueurs seniors pour la saison 2015/2016  
4 joueurs seniors suspendus  
44 joueurs seniors restent à être désignés

36 joueurs jeunes pour la saison 2015/2016  
1 joueur jeune suspendu (courrier reçu le 7 mai)  
13 joueurs jeunes restent à être désignés

François PELLET et Jean Paul BACONNET

**Vote de l'assemblée** : adopté à la majorité (2 abstentions).

### COMMISSION SPORTIVE

2015/2016 c'est 4820 rencontres de U13 aux vétérans.

Malgré une météo peu clémente, la saison s'est déroulée normalement et même bien.

Les montées et descentes seront effectuées à la clôture de tous les dossiers (discipline, règlement, appel et autres), et à l'officialisation des descentes de Ligue.

La commission remercie :

- Myriam, Esther, Intissar pour l'aide qu'elles nous apportent
- Christine et Pierre pour la désignation des arbitres jeunes et seniors pas toujours simple

Pour les clubs accédant aux championnats de Ligue la commission leur souhaite une bonne saison 2016/2017.

On vous souhaite de bonnes vacances mais pensez bien aux engagements de vos équipes, championnats seniors et coupes, avec vos désidérata sur Footclubs (date butoir le 15 juillet)  
Tous les championnats vont passer à la FMI au cours de la saison avec la bonne volonté de tous, tout se déroulera très bien.

La commission sportive jeunes et seniors

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

### COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Une nouvelle commission a été mise en place cette saison avec la présence de membres de l'ancienne et l'arrivée de nouveaux membres.

Nous avons fait quatre réunions, deux en Septembre, une début Février et la dernière le 1<sup>er</sup> Juin.

29 clubs sont en infraction avec le statut de l'arbitrage dont 3 en excellence et 4 en promotion d'excellence.

15 clubs sont en infraction pour la première année, 8 pour la deuxième et 6 pour la troisième et plus.

**Vote de l'assemblée :** adopté à la majorité (3 abstentions).

## COMMISSION TECHNIQUE



### La formation de Cadres



- **Jeunes Cadres : 93 Stagiaires**
  - Modules U9 → **31**
  - Module U11 → **21**
  - 2 Modules U11 SSS → **41**
- **CFF 1 : 36 Stagiaires**
  - Module U9 → **9**
  - Module U11 → **11**
  - CFF1 → **16**
- **CFF 2 : 49 Stagiaires**
  - Module U13 → **16**
  - Module U15 → **11**
  - CFF2 → **22**
- **CFF 3 : 23 Stagiaires**
  - Module U17/U19 → **0**
  - Module Seniors → **0**
  - CFF3 → **23**
- **CFF4 : 24 Stagiaires**
- **Brevet d'Entraîneur de Football : 0 Stagiaire**
- **Brevet de Moniteur de Football : 1 Stagiaire**
- **Module U7 : 0 Stagiaire**
- **Module Futsal : 8 Stagiaires**
- **Module Gardien de but : 9 Stagiaires**

**243** éducateurs formés pour la saison 2015-2016 !

**Certification : 56** candidats (41 réussites pour 15 échecs) pour **2** certifications



### Développement des Pratiques



#### Labellisation :

**Label Jeunes : Saison 2015/2016**

- Attribution (3 demandes): Procédure en cours.

**Label Ecole de Foot : avant la bascule vers le Label JEUNES**

- En fin de renouvellement : 6 clubs
- En suivi pour 1 année : 5 clubs
- En suivi pour 2 années : 5 clubs

**215** visites de suivi, d'accompagnement ou d'évaluation au cours de la saison.

**Ecole Féminine de Football : Saison 2015/2016**

- Attribution (5 demandes): Procédure en cours.

**10** visites de suivi, d'accompagnement ou d'évaluation au cours de la saison.

#### Programme Educatif Fédéral :

**Déploiement du dispositif lors de la saison 2015/2016**

- Clubs engagés : 36 dont 9 ayant retourné une fiche action
- Nombre de réunions de secteur : 6
- Taux de participation : 8 personnes de moyenne

# Développement des Pratiques



## Actions promotionnelles :



### Journées promotionnelles de la saison 2015/2016

- Journée d'accueil U9 : 135 Equipes participantes sur 3 sites (Tossiat/St Maurice de Beynost/Feillens).
- Coupe de l'Ain Futsal : 31 équipes en U13 / 30 en U15 / 25 en U17.
- Plateau départemental U7 : 90 Equipes participantes à Péronnas.
- Challenge U11 : 42 équipes de 23 cantons à Montréal la Cluse.

### Foot à 11 :

- Mise en place d'une pratique sur 3 Phases: *Phase 1 (Brassages)* = Matches secs / Poules de 6. *Phase 2 (Brassages)* = Matches secs / Poules de 6. *Phase 3 (Championnat)* = Matches Aller/retour / Poules de 6.
  - U15 : Phase 1 – 3 niveaux / Phase 2 – 3 niveaux / Phase 3 – 4 niveaux.
  - U17 : Phase 1 – 2 niveaux / Phase 2 – 3 niveaux / Phase 3 – 3 niveaux.
  - U19 : Phase 1 – 2 niveaux / Phase 2 – 2 niveaux / Phase 3 – 4 niveaux.
- Renouvellement de la pratique à 8 sur synthétique: En catégorie U15 = 17 clubs pour 20 équipes et en catégorie U17 = 11 Clubs pour 12 Equipes.

# Développement des Pratiques



## Football Féminin:



Voir PV de la Commission Féminines

# Parcours d'Excellence Sportive



### U13

- 10/02 : détection dans les secteurs (169 joueurs)
- 23/03 : inter secteurs (57 joueurs)
- 16/03 : rattrapage (46 joueurs)
- 14/04 Rassemblement final (62 joueurs)
- Août 2016 : 46 joueurs (suivi PES U14)

Pôle espoir

- 14/04 Finale Dépt. (12 joueurs)

### U14

- 2 Centres de Perfectionnement de Secteur (Bourg – Meximieux)
- ~49 joueurs suivis
- 9 CPS + 4 rassemblement + 1 match amical
- 05/05 : 2 sélections contre le Pays Saônois
- 18/06 : 1 sélection contre Jura

### U15

- 3 matchs amicaux – prépa Coupe Interdistricts (Sept et Oct) - 27 joueurs vus
- Coupe Interdistricts : 16 joueurs retenus – 4<sup>e</sup> au classement final.

### U16-U17

- 25/08 : 14 j. pour match amical
- 5 joueurs en stage LRAF
- Suivi des U16 (2nd semestre)

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

### COMMISSION des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Sous l'impulsion du service juridique de la Commission des Terrains de la FFF et l'important travail effectué par les membres de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives, tous les terrains du district sont actuellement classés.

**Le listing concernant la situation de vos installations est à consulter sur le site internet du District à la rubrique : Document /Terrains.**

**Rappel !**

**Installations** : le classement en niveau 5 est actuellement obligatoire dans le District de l'Ain pour les équipes qui évoluent en Promotion d'Excellence et en Excellence.

**Eclairages** : il est rappelé que les compétitions en nocturne doivent obligatoirement se dérouler avec un éclairage conforme aux dispositions du règlement de l'éclairage des terrains de la FFF.

**Vous pouvez également consulter le règlement des terrains et de l'éclairage sur le site internet de la FFF (et utiliser les différentes demandes de classement ou de changement de niveau).**

#### UN GRAND MERCI

- aux membres de la commission, Severino, François, Georges, Jean Paul, et Bernard pour leur parfaite collaboration malgré leurs engagements dans d'autres commissions du District et au Secrétariat pour leurs conseils et transmission des dossiers.
- à la Commission de la CRTIS de la Ligue Rhône Alpes avec qui nous avons travaillé en excellente coopération dans l'esprit qui est le nôtre « au service des clubs et des municipalités ».
- aux représentants des clubs et des municipalités avec qui nous avons travaillé cette saison, pour l'excellent accueil et notamment les efforts accomplis pour satisfaire nos exigences (en appliquant raisonnablement le règlement des terrains et installations sportives de la FFF). Ceci pour plus de sécurité et un plus grand confort de tous les acteurs de notre Football Départemental.

Jean Claude TEIL

**Vote de l'assemblée** : adopté à la majorité (1 abstention).

**Résultats des votes (votes à bulletins secrets)**

**Représentants au Comité Directeur 2016 / 2020**

Inscrits : 106 clubs représentant 1040 voix.  
Votants : 96 clubs représentant 981 voix  
Bulletins blancs ou nuls : 3 représentant 48 voix  
Suffrages exprimés : 933 voix.  
Majorité absolue : 467 voix.

**Sont élus :**

BOUHILA Katia (représentante des féminines) : 896 voix  
POULARD Christine (représentante des médecins) : 891 voix  
CHENE Patrick : 885 voix  
MAIRE Jacques : 879 voix  
STRIPPOLI Guillaume (représentant des arbitres) : 855 voix  
BOSSET Régis (représentant des éducateurs) : 850 voix  
JANNET Jean François : 842 voix  
PITARD Patrick : 839 voix  
JOSSERAND Alain : 816 voix  
BENOIT Pierre : 813 voix  
LACQUES Maurice : 772 voix  
CONTET Jacques : 743 voix  
BERNARD Alain : 711 voix  
BOUHILA Sarah : 708 voix  
LUCET Georges : 684 voix  
MALIN Joël : 669 voix  
BERGER Christine : 656 voix  
PELLET François : 638 voix  
NAEGELLEN Philippe : 631 voix

**Sont non élus :**

KRIMOU Abdeltif : 355 voix  
GUTIERREZ Raul : 532 voix  
GRUARD Bruno : 552 voix  
CANTIN Martial : 591 voix  
BLANC Jean Luc : 611 voix

**Election du président**

Michel FEYEUX, après le vote à bulletin secret du nouveau comité de direction, propose à l'assemblée Jean François Jannet pour le poste de président du district (19 élus – 17 votants : 1 abstention – 16 favorable).

JANNET Jean François est élu à la présidence du District de l'Ain par l'assemblée à la majorité (contre : 2 – abstention : 1).

## Budget prévisionnel 2016/2017

Georges LUCET informe que ce budget a été présenté au dernier Comité de Direction du 21 Juin 2016 et a été mis sur le site, dans les documents de l'A.G. et un exemplaire a été mis dans les enveloppes des clubs.

Comme chaque année, ce prévisionnel a été établi à partir des résultats au 30 juin 2015, d'une situation au 30 avril 2016 avec une extrapolation au 30 juin 2016.

Georges LUCET remercie M. Jean Claude THEVENOT, ancien commissaire aux comptes, pour son aide précieuse à la réalisation de ce budget.

Les écarts significatifs ont été expliqués.

## Examen des vœux

### **Vœu n° 1**

Vœu du District de l'Ain : proposition de modification des règlements disciplinaires.

**Avis du comité de direction** : favorable à l'unanimité.

Ancien texte	Nouveau texte
<p><b><u>Règlement disciplinaire</u></b> <b><u>Article 65 : joueur exclu du terrain</u></b> <i>(article 224 des Règlements Généraux)</i></p> <p>1. Tout joueur exclu du terrain par décision de l'arbitre peut faire valoir sa défense dans les conditions prévues par le Règlement Disciplinaire figurant en annexe 2.1 – article 9 – alinéa 12.</p> <p>2. S'il s'agit d'un match de compétition officielle, ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant.</p> <p>3. Tout joueur senior, vétéran, U19 et U17 exclu en catégorie seniors, U19 et U17, après avoir purgé sa peine décidée par la Commission de Discipline, devra arbitrer un match de championnat de 3ème ou 4ème division pour les seniors, championnat U17 pour les U19 ans, U15 ans pour les U17. La désignation sera effectuée par la Commission compétente du District. Les modalités d'exécution de cette sanction sont prévues à l'article 49.8.</p>	<p><b><u>Règlement disciplinaire</u></b> <b><u>Article 65 : joueur exclu du terrain</u></b> <i>(article 224 des Règlements Généraux)</i></p> <p>1. idem</p> <p>2. idem</p> <p>3. Tout joueur senior, vétéran, U19 et U17 exclu en catégorie seniors, U19 <b>ou U17 et toute joueuse féminine senior, après avoir purgé une peine supérieure à un match automatique</b> décidée par la Commission de Discipline, <b>doit arbitrer un match de championnat.</b> <b>Un match automatique suffisant n'entraîne pas d'arbitrage.</b></p> <p>Les modalités d'exécution de cette sanction sont prévues à l'article 49.8 <b>des règlements sportifs du District.</b></p>

### **Vœu n° 2**

Vœu du District de l'Ain : proposition de modification des règlements sportifs.

**Avis du comité de direction** : favorable à l'unanimité.

Ancien texte	Nouveau texte
<p><b>Règlement sportifs</b>  <b>Article 49.8 : arbitrage par joueur</b>            49.8.6) Le joueur sera désigné en 3ème ou 4ème division pour les seniors, en catégorie inférieure pour les U19 et U17.</p> <p>49.8.16) Les joueurs seniors non désignés avant la fin de la saison le seront en début de championnat de la saison suivante.</p> <p>49.8.17) Les joueurs U19 et U17 non désignés avant la fin de la saison le seront en début de saison suivante ou comme bénévoles des actions du district de fin ou de début de saison (plateau U7, plateau du Conseil général, Journée d'accueil U9...). L'absence à ces convocations aura la même incidence que l'absence à un match d'arbitrage.</p>	<p><b>Règlement sportifs</b>  <b>Article 49.8 : arbitrage par joueur</b>            49.8.6) <b>Le joueur senior est désigné en championnat seniors 3ème ou 4ème division, U19, U17 ou U15.</b>  <b>Le joueur U19 est désigné en championnat U17 ou U15, qu'il ait été exclu lors d'un match seniors ou U19.</b>  <b>Le joueur U17 est désigné en catégorie U15.</b>  <b>La joueuse féminine senior est désignée en championnat U15 féminin.</b></p> <p>49.8.16) <b>article supprimé et remplacé par :</b>  <b>Le joueur mineur doit être accompagné par une personne majeure.</b></p> <p>49.8.17) Les joueurs <b>seniors</b>, U19, U17 <b>ou joueuses seniors féminines</b> non désignés avant la fin de la saison le seront en début de saison suivante ou comme bénévoles des actions du district de fin ou de début de saison (plateau U7, plateau du Conseil général, Journée d'accueil U9...). L'absence à ces convocations aura la même incidence que l'absence à un match d'arbitrage.</p>

**Vote de l'assemblée générale pour les vœux n°1 et n° 2 : adoptés à la majorité (1 contre – 1 abstention).**

**Vœu n° 3 de la commission des coupes**

Résumé : modification de l'article 4

Avis du comité de direction : favorable à l'unanimité.

Mise en application : saison 2016/2017.

Rapporteur à l'AG : Joël MALIN en coordination avec François PELLET et Patrick PITARD.

Article actuel	Article modifié
<p><b>Article 4 : Système de l'épreuve</b>            1) Les rencontres ont automatiquement lieu sur le terrain de l'équipe hiérarchiquement la plus basse jusqu'au 8ème de finale inclus. Puis les rencontres se déroulent à partir des ¼ de finale sur le terrain du club ayant 2 divisions d'écart.</p>	<p><b>Article 4 : Système de l'épreuve</b>            1) Les rencontres ont automatiquement lieu sur le terrain de l'équipe hiérarchiquement la plus basse jusqu'au 8ème de finale inclus. Puis les rencontres se déroulent à partir des ¼ de finale sur le terrain du club ayant <del>2 divisions d'écart.</del></p>

**Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (1 contre – 1 abstention).**

**Vœu n° 4 de la commission des coupes**

Résumé : modification de l'article 6

Avis du comité de direction : favorable à l'unanimité.

Mise en application : saison 2016/2017.

Rapporteur à l'AG : Joël MALIN en coordination avec François PELLET et Patrick PITARD.

Article actuel	Article modifié
<p><b>Article 6 : Terrain</b>  Le terrain mentionné sur l'annuaire de district est celui qui doit obligatoirement être utilisé. Tout changement de terrain doit être demandé et approuvé par la commission des coupes au moins huit jours avant la date indiquée. En cas d'impraticabilité du terrain officiel, un terrain de repli peut être proposé à la commission des coupes, et ce, 2 jours avant la date officielle. Si la commission donne son accord au club visité, le club visiteur ne peut refuser. Si le club visité n'a pas assuré l'organisation de la rencontre et quels que soient les motifs, la commission des coupes peut procéder à l'inversion de la rencontre et ce sans aucune forme d'appel.</p>	<p><b>Article 6 : Terrain</b>  Le terrain mentionné sur l'annuaire du district est celui qui doit obligatoirement être utilisé. Tout changement de terrain doit être demandé et approuvé par la commission des coupes au moins huit jours avant la date indiquée. En cas d'impraticabilité du terrain officiel, un terrain de repli peut être proposé à la commission des coupes jusqu'à deux jours avant la date officielle. Si la commission donne son accord au club visité, le club visiteur ne peut refuser. Si le club visité n'a pas assuré l'organisation de la rencontre et quels que soient les motifs, la commission des coupes peut procéder à l'inversion de la rencontre et ce sans aucune forme d'appel.</p> <p><i>A partir des 1/16èmes de finale des coupes de l'Ain et des groupements, en cas de terrain impraticable, le club recevant doit proposer un terrain de repli, sinon, à la demande du club visiteur, la rencontre sera systématiquement inversée. Si la rencontre est reportée, le vainqueur du match jouera automatiquement le tour suivant à l'extérieur.</i></p>

**Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (2 abstentions).**

**Vœu n° 5 de la commission technique (règlements U15 à U19)**

Résumé : modifications des règlements suite à erreur de diffusion et/ou ajout.

Avis du comité de direction : favorable à l'unanimité.

Mise en application : saison 2016/2017.

Rapporteur à l'AG : Joël MALIN en coordination avec Régis BOSSET et Patrick CHENE.

**REGLEMENTS U15**

Ancien texte	Nouveau texte
<p><b>Première phase</b> : Brassages par matchs aller (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux.  La composition des poules est effectuée à partir du classement de la saison précédente, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique.  En cas de désistements dans les niveaux supérieurs, les clubs retenus pour compléter les poules seront ceux qui auront fait une demande par courrier avant la plénière des jeunes de début de saison, en tenant compte du classement de la saison précédente.</p> <p><b>Deuxième phase</b> : Brassages par matchs aller (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux.  Il sera possible d'engager ou de retirer des équipes en prévenant la commission par courrier ou courriel avant le dernier match de la première phase.</p>	<p><b>Première phase</b> : Brassages par matchs aller (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux.  La composition des poules est effectuée à partir du classement de la saison précédente, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique.  En cas de désistements dans les niveaux supérieurs, les clubs retenus pour compléter les poules seront ceux qui auront fait une demande par courrier avant la plénière des jeunes de début de saison, en tenant compte du classement de la saison précédente.</p> <p><b>Deuxième phase</b> : Brassages par matchs aller (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux.  Il sera possible d'engager ou de retirer des équipes en prévenant la commission par courrier ou courriel avant le dernier match de la première phase.</p>

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase, suivant un tirage dirigé et en tenant compte de la géographie pour le 2<sup>ème</sup> niveau.

**Troisième phase :** Championnat par matchs aller-retour (poules de 6 maximum) sur 4 niveaux.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la deuxième phase avec une poule d'excellence, 2 poules de promotion d'excellence, 3 poules de première division et x. poules de deuxième division, en fonction des engagements. Les poules de promotion d'excellence sont faites de manière dirigée et 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division sont constituées de manière dirigée et géographique.

## TABLEAU DES MONTEES – DESCENTES DEFINI CHAQUE DEBUT DE SAISON EN FONCTION DU NOMBRE D'EQUIPES

### Année N+1 :

La répartition des niveaux sur l'année N+1 peut être modifiée en fonction des équipes descendantes de Ligue.

**Classement :** Idem championnat seniors (article 1.1 des Règlements Sportifs du district).

En cas d'égalité dans une même poule, les équipes seront départagées par :

- 11- Le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 12- Le plus grand nombre de buts marqués sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le deuxième classement.
- 13- La meilleure différence de buts sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le premier classement.
- 14- Le plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de la phase.
- 15- La meilleure différence de but sur toutes les rencontres.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase, suivant un tirage dirigé et en tenant compte de la géographie pour le 2<sup>ème</sup> niveau.

**Troisième phase :** Championnat par matchs aller-retour (poules de 6 maximum) sur 4 niveaux.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la deuxième phase avec une poule d'excellence, 2 poules de promotion d'excellence, x. poules de première division et x. poules de deuxième division, en fonction des engagements. Les poules de promotion d'excellence et 1<sup>ère</sup> division sont constituées de manière dirigée, les poules de deuxième division sont constituées de manière géographique.

## TABLEAU DES MONTEES – DESCENTES DEFINI CHAQUE DEBUT DE SAISON EN FONCTION DU NOMBRE D'EQUIPES

**Classement :** Idem championnat seniors (articles 23.1, 23.2 et 23.3 des Règlements Sportifs du district).

L'article 23.3.1.6 ne sera appliqué que dans la 3<sup>ème</sup> phase de championnat.

En cas d'égalité dans une même poule, les équipes seront départagées par :

- 1- Le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- Le plus grand nombre de buts marqués sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le deuxième classement.
- 3- La meilleure différence de buts sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le premier classement.
- 4- Le plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de la phase.
- 5- La meilleure différence de but sur toutes les rencontres.

**Equipier premier :**

Les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase. Le nombre de matchs joués pour les équipes de ligue commence au début de chaque phase.

7- Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure.

8- Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 2 matchs en équipe supérieure.

9- Au cours de la troisième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure.

En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne pourra faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.

Sauf cas exceptionnel, la dernière journée de chaque phase sera jouée le même jour par toutes les équipes de la même poule.

Dans toutes les phases, un club ne pourra avoir qu'une seule équipe au premier niveau.

Possibilité d'avoir plusieurs équipes en promotion d'excellence dans des poules différentes et éventuellement dans la même poule au dernier niveau.

Une entente ne pourra pas jouer au premier niveau.

Une équipe descendante ne pourra être remplacée par une autre équipe du même club en position de monter.

Dans le cas où le premier d'une poule ne pourrait pas monter, le deuxième de cette poule prendra sa place. Si ce deuxième ne peut pas monter, il y aura un maintien supplémentaire au niveau supérieur.

Si deux équipes d'un même club sont au même niveau, l'équipe supérieure sera celle qui aura le plus petit indice (équipiers premiers). L'équipe d'indice supérieur ne pourra pas monter si l'autre équipe ne monte pas.

Détermination des équipes montantes ou descendantes dans chaque phase, dans le cas d'un nombre impair d'équipes :

**Equipier premier :**

Les compteurs *des équipes de district* sont remis à zéro au début de ~~chaque phase~~. ~~Le nombre de matchs joués pour les équipes de ligue commence au début de chaque phase~~ *la deuxième phase*

1- Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure.

2- Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 2 matchs en équipe supérieure.

3- Au cours de la troisième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure.

En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne pourra faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.

Sauf cas exceptionnel, la dernière journée de chaque phase sera jouée le même jour par toutes les équipes de la même poule.

Dans toutes les phases, un club ne pourra avoir qu'une seule équipe au premier niveau.

Possibilité d'avoir plusieurs équipes en promotion d'excellence dans des poules différentes et éventuellement dans la même poule au dernier niveau.

Une entente ne pourra pas jouer au premier niveau.

Une équipe descendante ne pourra être remplacée par une autre équipe du même club en position de monter.

Dans le cas où le premier d'une poule ne pourrait pas monter, le deuxième de cette poule prendra sa place. Si ce deuxième ne peut pas monter, il y aura un maintien supplémentaire au niveau supérieur.

Si deux équipes d'un même club sont au même niveau, l'équipe supérieure sera celle qui aura le plus petit indice (équipiers premiers). L'équipe d'indice supérieur ne pourra pas monter si l'autre équipe ne monte pas.

Détermination des équipes montantes ou descendantes dans chaque phase, dans le cas d'un nombre impair d'équipes :

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ratio de chaque équipe (quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs joués par chaque équipe).</li> <li>- En cas de ratio identique, les équipes seront départagées par le ratio de la meilleure attaque (quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matchs joués par chaque équipe).</li> <li>- En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par le ratio du goal-average général (quotient entre la différence de buts et le nombre de matchs joués par chaque équipe).</li> </ul> <p>Points de pénalité disciplinaires (les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au cours des 2 premières phases, une diminution d'un point sera appliquée au deuxième carton rouge. Une diminution de un point sera appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.</li> <li>- Au cours de la troisième phase, une diminution de 2 points sera appliquée au troisième carton rouge. Une diminution de un point sera appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ratio de chaque équipe (quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs joués par chaque équipe)</li> <li>- En cas de ratio identique, les équipes seront départagées par le ratio de la meilleure attaque (quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matchs joués par chaque équipe)</li> <li>- En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par le ratio du goal-average général (quotient entre la différence de buts et le nombre de matchs joués par chaque équipe)</li> </ul> <p>Points de pénalité disciplinaires (les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au cours des 2 premières phases, une diminution d'un point sera appliquée au deuxième carton rouge. Une diminution d'un point sera appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.</li> <li>- Au cours de la troisième phase, une diminution de 2 points sera appliquée au troisième carton rouge. Une diminution d'un point sera appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.</li> </ul>
---	--

## REGLEMENTS U17

<b>Ancien texte</b>	<b>Nouveau texte</b>
<p><b>Première phase :</b> Brassages par matchs aller (poules de 6 maximum) sur 2 niveaux. La composition des poules est effectuée à partir du classement de la saison précédente, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique. En cas de désistements dans les niveaux supérieurs, les clubs retenus pour compléter les poules seront ceux qui auront fait une demande par courrier avant la plénière des jeunes de début de saison, en tenant compte du classement de la saison précédente.</p> <p><b>Deuxième phase :</b> Brassages par matchs aller (poules de 6 maximum) sur 2 niveaux. Il sera possible d'engager ou de retirer des équipes en prévenant la commission par courrier ou courriel avant le dernier match de la première phase. La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase, suivant un tirage dirigé et en tenant compte de la géographie pour le 2<sup>ème</sup> niveau.</p> <p><b>Troisième phase :</b> Championnat par matchs aller-retour (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux. La composition des poules est effectuée à partir du classement de la deuxième phase avec une poule d'excellence, 2 poules de promotion d'excellence et x.</p>	<p><b>Première phase :</b> Brassages par matchs aller (poules de 6 maximum) sur 2 niveaux. La composition des poules est effectuée à partir du classement de la saison précédente, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique. En cas de désistements dans les niveaux supérieurs, les clubs retenus pour compléter les poules seront ceux qui auront fait une demande par courrier avant la plénière des jeunes de début de saison, en tenant compte du classement de la saison précédente.</p> <p><b>Deuxième phase :</b> Brassages par matchs aller (poules de 6 maximum) sur 2 niveaux. Il sera possible d'engager ou de retirer des équipes en prévenant la commission par courrier ou courriel avant le dernier match de la première phase. La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase, suivant un tirage dirigé et en tenant compte de la géographie pour le 2<sup>ème</sup> niveau.</p> <p><b>Troisième phase :</b> Championnat par matchs aller-retour (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux. La composition des poules est effectuée à partir du classement de la deuxième phase avec une poule d'excellence, 2 poules de promotion d'excellence et x.</p>

poules de première division, en fonction des engagements. Les poules de promotion d'excellence et 1<sup>ère</sup> division sont constituées de manière dirigée.

		1 <sup>ère</sup> .PHASE			2 <sup>ème</sup> .PHASE			3 <sup>ème</sup> .PHASE		
<b>1<sup>er</sup>-NIVEAU</b>		3	3	3	3	3	3	1	1	1
Montent								1	1	1
Restent		15	14	13	6	6	6	4	4	4
Descendent	2 <sup>ème</sup>	3	4	5	9	8	7	1	1	1
	3 <sup>ème</sup>				3	4	5			
<b>2<sup>ème</sup>-NIVEAU</b>		3	4	5	3	4	5	2	2	2
Montent	0-DL							11	10	9
	1-DL	3	4	5				10	9	8
Restent	0-DL	15	20	25	3	4	5	1	2	3
	1-DL							2	3	4
Descendent					15	20	25			
<b>3<sup>ème</sup>-NIVEAU</b>								3	4	5
Montent	1 <sup>er</sup>							3	4	5
	2 <sup>ème</sup>							15	20	25

DL : Descendant de Ligue

**Classement :** Idem championnat seniors ( article 1.1 des Règlements Sportifs du district ).

En cas d'égalité dans une même poule, les équipes seront départagées par :

- 1- Le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- Le plus grand nombre de buts marqués sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le premier classement.
- 3- La meilleure différence de buts sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le deuxième classement.
- 4- Le plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de la phase.
- 5- La meilleure différence de but sur toutes les rencontres.

**Equiper premier :**

Les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase. Le nombre de matchs joués pour les équipes de ligue commence au début de chaque phase.

- 1- Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure.
- 2- Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 2 matchs en équipe supérieure.
- 3- Au cours de la troisième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure.

En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne pourra faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.

poules de première division, en fonction des engagements. Les poules de promotion d'excellence et 1<sup>ère</sup> division sont constituées de manière dirigée.

		1 <sup>ère</sup> .PHASE			2 <sup>ème</sup> .PHASE			3 <sup>ème</sup> .PHASE		
<b>1<sup>er</sup>-NIVEAU</b>		3	3	3	3	3	3	1	1	1
Montent								1	1	1
Restent		15	14	13	6	6	6	4	4	4
Descendent	2 <sup>ème</sup>	3	4	5	9	8	7	1	1	1
	3 <sup>ème</sup>				3	4	5			
<b>2<sup>ème</sup>-NIVEAU</b>		3	4	5	3	4	5	2	2	2
Montent	0-DL							11	10	9
	1-DL	3	4	5				10	9	8
Restent	0-DL	15	20	25	3	4	5	1	2	3
	1-DL							2	3	4
Descendent					15	20	25			
<b>3<sup>ème</sup>-NIVEAU</b>								3	4	5
Montent	1 <sup>er</sup>							3	4	5
	2 <sup>ème</sup>							15	20	25

DL : Descendant de Ligue

**Classement :** Idem championnat seniors (articles 23.1, 23.2 et 23.3 des Règlements Sportifs du district).

En cas d'égalité dans une même poule, les équipes seront départagées par :

1. Le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
2. Le plus grand nombre de buts marqués sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le premier classement.
3. La meilleure différence de buts sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le deuxième classement.
4. Le plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de la phase.
5. La meilleure différence de but sur toutes les rencontres.

**Equiper premier :**

Les compteurs des équipes de district sont remis à zéro au début de chaque phase. Le nombre de matchs joués pour les équipes de ligue commence au début de chaque phase la deuxième phase

- 1- Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure.
- 2- Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 2 matchs en équipe supérieure.
- 3- Au cours de la troisième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure.

En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne pourra faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.

<p>Sauf cas exceptionnel, la dernière journée de chaque phase sera jouée le même jour par toutes les équipes de la même poule.</p> <p>Dans toutes les phases, un club ne pourra avoir qu'une seule équipe au premier niveau. Possibilité d'avoir plusieurs équipes en promotion d'excellence dans des poules différentes et éventuellement dans la même poule au dernier niveau.</p> <p>Une entente ne pourra pas jouer au premier niveau.</p> <p>Une équipe descendante ne pourra être remplacée par une autre équipe du même club en position de monter.</p> <p>Dans le cas où le premier d'une poule ne pourrait pas monter, le deuxième de cette poule prendra sa place.</p> <p>Si deux équipes d'un même club sont au même niveau, l'équipe supérieure sera celle qui aura le plus petit indice (équipiers premiers). L'équipe d'indice supérieur ne pourra pas monter si l'autre équipe ne monte pas.</p> <p>Détermination des équipes montantes ou descendantes dans chaque phase, dans le cas d'un nombre impair d'équipes:</p> <p>Le ratio de chaque équipe (quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs joués par chaque équipe)</p> <p>En cas de ratio identique, les équipes seront départagées par le ratio de la meilleure attaque (quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matchs joués par chaque équipe)</p> <p>En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par le ratio du goal avérage général (quotient entre la différence de buts et le nombre de matchs joués par chaque équipe)</p> <p>Points de pénalité disciplinaires (les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase)</p> <p>Au cours des 2 premières phases, une diminution d'un point sera appliquée au deuxième carton rouge. Une diminution de un point sera appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.</p> <p>Au cours de la troisième phase, une diminution de 2 points sera appliquée au troisième carton rouge. Une diminution de un point sera appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.</p>	<p>Sauf cas exceptionnel, la dernière journée de chaque phase sera jouée le même jour par toutes les équipes de la même poule.</p> <p>Dans toutes les phases, un club ne pourra avoir qu'une seule équipe au premier niveau. Possibilité d'avoir plusieurs équipes en promotion d'excellence dans des poules différentes et éventuellement dans la même poule au dernier niveau.</p> <p>Une entente ne pourra pas jouer au premier niveau.</p> <p>Une équipe descendante ne pourra être remplacée par une autre équipe du même club en position de monter.</p> <p>Dans le cas où le premier d'une poule ne pourrait pas monter, le deuxième de cette poule prendra sa place.</p> <p>Si deux équipes d'un même club sont au même niveau, l'équipe supérieure sera celle qui aura le plus petit indice (équipiers premiers). L'équipe d'indice supérieur ne pourra pas monter si l'autre équipe ne monte pas.</p> <p>Détermination des équipes montantes ou descendantes dans chaque phase, dans le cas d'un nombre impair d'équipes :</p> <p>Le ratio de chaque équipe (quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs joués par chaque équipe)</p> <p>En cas de ratio identique, les équipes seront départagées par le ratio de la meilleure attaque (quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matchs joués par chaque équipe)</p> <p>En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par le ratio du goal avérage général (quotient entre la différence de buts et le nombre de matchs joués par chaque équipe)</p> <p>Points de pénalité disciplinaires (les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase)</p> <p>Au cours des 2 premières phases, une diminution d'un point sera appliquée au deuxième carton rouge. Une diminution d'un point sera appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.</p> <p>Au cours de la troisième phase, une diminution de 2 points sera appliquée au troisième carton rouge. Une diminution d'un point sera appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.</p>
--	---

## REGLEMENTS U19

<b>Ancien texte</b>	<b>Nouveau texte</b>
<p><b>Première phase :</b> Brassages par matchs aller (poules de 6 maximum) sur 2 niveaux.</p> <p>La composition des poules est effectuée à partir du classement de la saison précédente, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique.</p> <p>En cas de désistements dans les niveaux supérieurs, les clubs retenus pour compléter les poules seront ceux qui</p>	<p><b>Première phase :</b> Brassages par matchs aller (poules de 6 maximum) sur 2 niveaux.</p> <p>La composition des poules est effectuée à partir du classement de la saison précédente, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique.</p> <p>En cas de désistements dans les niveaux supérieurs, les clubs retenus pour compléter les poules seront ceux qui</p>

auront fait une demande par courrier avant la plénière des jeunes de début de saison, en tenant compte du classement de la saison précédente.

**Deuxième phase :** Brassages par matchs aller (poules de 6 maximum) sur 2 niveaux.

Il sera possible d'engager ou de retirer des équipes en prévenant la commission par courrier ou courriel avant le dernier match de la première phase.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase, suivant un tirage dirigé et en tenant compte de la géographie pour le 2<sup>ème</sup> niveau.

**Troisième phase :** Championnat par matchs aller-retour (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la deuxième phase avec une poule d'excellence, 1 poule de promotion d'excellence et x. poules de première division, en fonction des engagements. Les poules de 1<sup>ère</sup> division sont constituées de manière dirigée.

Niveau	Type	1 <sup>ère</sup> .PHASE			2 <sup>ème</sup> .PHASE			3 <sup>ème</sup> .PHASE		
		2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>
1 <sup>er</sup> -NIVEAU	Montent							1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>
	Restent									
Descendant	2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	0 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>
	3 <sup>ème</sup>				2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>			
2 <sup>ème</sup> -NIVEAU	Montent	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>
	Restent									
Descendant	0-DL							5 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
	1-DL							4 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
3 <sup>ème</sup> -NIVEAU	Montent	10 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>
	Restent							2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Descendant	0-DL				10 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>			
	1-DL									
3 <sup>ème</sup> -NIVEAU	Montent	1 <sup>ère</sup>						2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
	Restent							10 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>

DL : Descendant de Ligue

**Classement :** Idem championnat seniors (article 23.1, 23.2 et 23.3 des Règlements Sportifs du district).

L'article 23.3.1.6 ne sera appliqué que dans la 3<sup>ème</sup> phase de championnat.

En cas d'égalité dans une même poule, les équipes seront départagées par :

- 6- Le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 7- Le plus grand nombre de buts marqués sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le premier classement.
- 8- La meilleure différence de buts sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le deuxième classement.
- 9- Le plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de la phase.
- 10- La meilleure différence de but sur toutes les rencontres.

auront fait une demande par courrier avant la plénière des jeunes de début de saison, en tenant compte du classement de la saison précédente.

**Deuxième phase :** Brassages par matchs aller (poules de 6 maximum) sur 2 niveaux.

Il sera possible d'engager ou de retirer des équipes en prévenant la commission par courrier ou courriel avant le dernier match de la première phase.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase, suivant un tirage dirigé et en tenant compte de la géographie pour le 2<sup>ème</sup> niveau.

**Troisième phase :** Championnat par matchs aller-retour (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la deuxième phase avec une poule d'excellence, 1 poule de promotion d'excellence et x. poules de première division, en fonction des engagements. Les poules de 1<sup>ère</sup> division sont constituées de manière dirigée.

Niveau	Type	1 <sup>ère</sup> .PHASE			2 <sup>ème</sup> .PHASE			3 <sup>ème</sup> .PHASE		
		2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>
1 <sup>er</sup> -NIVEAU	Montent							1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>
	Restent									
Descendant	2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	0 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>
	3 <sup>ème</sup>				2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>			
2 <sup>ème</sup> -NIVEAU	Montent	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>
	Restent									
Descendant	0-DL							5 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
	1-DL							4 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
3 <sup>ème</sup> -NIVEAU	Montent	10 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>
	Restent							2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Descendant	0-DL				10 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>			
	1-DL									
3 <sup>ème</sup> -NIVEAU	Montent	1 <sup>ère</sup>						2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
	Restent							10 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>

DL : Descendant de Ligue

**Classement :** Idem championnat seniors (article 23.1, 23.2 et 23.3 des Règlements Sportifs du district).

L'article 23.3.1.6 ne sera appliqué que dans la 3<sup>ème</sup> phase de championnat.

En cas d'égalité dans une même poule, les équipes seront départagées par :

- 1- Le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- Le plus grand nombre de buts marqués sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le premier classement.
- 3- La meilleure différence de buts sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le deuxième classement.
- 4- Le plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de la phase.
- 5- La meilleure différence de but sur toutes les rencontres.

### **Equipier premier :**

*Les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase. Le nombre de matchs joués pour les équipes de ligue commence au début de chaque phase.*

- 4- Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure.
- 5- Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 2 matchs en équipe supérieure.
- 6- Au cours de la troisième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure.

En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne pourra faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.

Sauf cas exceptionnel, la dernière journée de chaque phase sera jouée le même jour par toutes les équipes de la même poule.

Dans toutes les phases, un club ne pourra avoir qu'une seule équipe au premier niveau. Possibilité d'avoir plusieurs équipes éventuellement dans la même poule au dernier niveau.

Une entente ou une équipe U18 ne pourra pas jouer au premier niveau.

Une équipe descendante ne pourra être remplacée par une autre équipe du même club en position de monter.

Dans le cas où le premier d'une poule ne pourrait pas monter, le deuxième de cette poule prendra sa place.

Si deux équipes d'un même club sont au même niveau, l'équipe supérieure sera celle qui aura le plus petit indice (équipiers premiers). L'équipe d'indice supérieur ne pourra pas monter si l'autre équipe ne monte pas.

Détermination des équipes montantes ou descendantes dans chaque phase, dans le cas d'un nombre impair d'équipes:

- Le ratio de chaque équipe (quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs joués par chaque équipe )
- En cas de ration identique, les équipes seront départagées par le ratio de la meilleure attaque (quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matchs joués par chaque équipe)
- En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par le ratio du goal-average général (quotient entre la différence de buts et le nombre de matchs joués par chaque équipe)

Points de pénalité disciplinaires (les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase)

- Au cours des 2 premières phases, une diminution d'un point sera appliquée au deuxième carton

### **Equipier premier :**

*Les compteurs **des équipes de district** sont remis à zéro au début de ~~chaque phase~~. ~~Le nombre de matchs joués pour les équipes de ligue commence au début de chaque phase~~ **la deuxième phase***

- 1- Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure.
- 2- Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 2 matchs en équipe supérieure.
- 3- Au cours de la troisième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure.

En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne pourra faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.

Sauf cas exceptionnel, la dernière journée de chaque phase sera jouée le même jour par toutes les équipes de la même poule.

Dans toutes les phases, un club ne pourra avoir qu'une seule équipe au premier niveau. Possibilité d'avoir plusieurs équipes éventuellement dans la même poule au dernier niveau.

Une entente ou une équipe U18 ne pourra pas jouer au premier niveau.

Une équipe descendante ne pourra être remplacée par une autre équipe du même club en position de monter.

Dans le cas où le premier d'une poule ne pourrait pas monter, le deuxième de cette poule prendra sa place.

Si deux équipes d'un même club sont au même niveau, l'équipe supérieure sera celle qui aura le plus petit indice (équipiers premiers). L'équipe d'indice supérieur ne pourra pas monter si l'autre équipe ne monte pas.

Détermination des équipes montantes ou descendantes dans chaque phase, dans le cas d'un nombre impair d'équipes :

- Le ratio de chaque équipe (quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs joués par chaque équipe)
- En cas de ration identique, les équipes seront départagées par le ratio de la meilleure attaque (quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matchs joués par chaque équipe)
- En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par le ratio du goal-average général (quotient entre la différence de buts et le nombre de matchs joués par chaque équipe)

Points de pénalité disciplinaires (les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase)

- Au cours des 2 premières phases, une diminution d'un point sera appliquée au deuxième carton

<p>rouge. Une diminution de un point sera appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au cours de la troisième phase, une diminution de 2 points sera appliquée au troisième carton rouge. Une diminution de un point sera appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.</li> </ul>	<p>rouge. Une diminution d'un point sera appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au cours de la troisième phase, une diminution de 2 points sera appliquée au troisième carton rouge. Une diminution d'un point sera appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.</li> </ul>
--	--

**Vote de l'assemblée générale** : adopté à l'unanimité hormis les modifications dans les 3 catégories du paragraphe concernant les rubriques « Equipier premier ».

Ce point sera revu par la Commission Technique Elargie du mois de Septembre 2016 et une nouvelle proposition de modification sera faite pour l'AG d'Octobre 2016 avec une application immédiate dès la 2<sup>ème</sup> phase.

Pour les 3 catégories, l'assemblée générale est contre à l'unanimité d'une adaptation au cours d'une saison d'un règlement sportif.

### Vœux proposés par les clubs

#### Vœux n° 8 du club de Marboz

STATUT DE L'ARBITRAGE.

Un arbitre est lié à son club formateur pour une durée minimum de représentativité effective de trois saisons.

Dans une « Convention Morale » ou « Contrat type Arbitre » établi(e) entre le club formateur et l'arbitre, est stipulé ce à quoi s'engage le club vis-à-vis de l'arbitre et ceci à condition que l'arbitre représente le club au statut de l'arbitrage.

Avis du comité de direction : sans avis à l'unanimité (en contradiction avec le statut fédéral de l'arbitrage).

**Vote de l'assemblée générale pour proposer ce vœu à la Ligue Rhône Alpes** : rejeté à la majorité (28 contres – 31 abstentions – 24 pours).

#### Vœux n° 9 du club de Marboz

**FRAIS D'ARBITRAGE.**

Pour les frais d'arbitrage, le club recevant paye les frais d'équipements et les frais de déplacements.

Actuellement, une caisse de péréquation existe pour les championnats seniors d'excellence, de promotion d'excellence et de première division. **Nous souhaitons que la péréquation soit appliquée à tous les championnats jeunes et seniors du District de l'Ain.**

Avis du comité de direction : défavorable à la majorité (9 avis défavorable – 6 sans avis).

**Vote de l'assemblée générale** : rejeté à la majorité (45 contres – 23 abstentions – 24 pours).

#### Vœux n° 10 du club de Marboz

DEPLACEMENTS ARBITRES JEUNES.

Pour les arbitres jeunes, limiter les déplacements à 50 kilomètres aller.

Avis du comité de direction : défavorable à la majorité (14 avis défavorable – 1 sans avis).

**Vote de l'assemblée générale : rejeté à la majorité (34 contres – 33 abstentions – 17 pous).**

**Vœux n° 11 du club de Marboz**

STATUT DE L'ARBITRAGE.

Un club n'ayant pas le nombre d'arbitres requis pour la première saison peut se mettre en règle s'il présente le nombre de candidats arbitres manquants qui réussissent leur examen avant le 1er juin de la saison en cours sans condition de matchs arbitrés.

Avis du comité de direction : défavorable à l'unanimité (en contradiction avec le statut fédéral de l'arbitrage).

**Vote de l'assemblée générale : rejeté à l'unanimité.**

**Vœux n° 12 du club de Marboz**

STATUT DE L'ARBITRAGE

Si deux arbitres du même club cumulent 18 matches au minimum dont un dans les trois dernières journées de championnat, ils représentent un arbitre pour ce club (idem joueurs-arbitres).

Avis du comité de direction : sans avis à la majorité (4 avis défavorable – 10 sans avis) (en contradiction avec le statut fédéral de l'arbitrage).

**Vote de l'assemblée générale pour proposer ce vœu à la Ligue Rhône Alpes : adopté à la majorité (2 contres – 8 abstentions).**

**Vœux n° 13 du club de Marboz**

STATUT DE L'ARBITRAGE

**RAPPEL DES OBLIGATIONS DES CLUBS**

Les obligations des Clubs au Statut Fédéral de l'Arbitrage doivent être couvertes par des Arbitres Seniors (âgés de 23 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours) et majeurs (âgés de 18 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours) **et jeunes (âgés de 13 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours)**. Pour la saison 2015/2016, le 1<sup>er</sup> janvier concerné sera le 1<sup>er</sup> janvier 2016 .Pour les 2 premiers niveaux des Districts, de la ligue et de la Fédération (Championnats libres Seniors) le nombre d'Arbitres ne peut être inférieur à :

**Division d'Honneur** : 4 Arbitres dont 2 Arbitres Seniors. (A la place de 4 Arbitres Majeurs dont 2 Arbitres Seniors)

**Honneur Régional**: 3 Arbitres dont 2 Arbitres Seniors. (A la place de 3 Arbitres Majeurs dont 2 Arbitres Seniors)

**Promotion d'Honneur Régional et Division Supérieure de District**: 2 Arbitres dont 1 Arbitre Senior. (A la place de 2 Arbitres Majeurs dont 1 Arbitre Senior)

**Deuxième niveau de District** : 1 Arbitre Senior ou 2 Arbitres (A la place de 1 Arbitre Senior)

**Autres niveaux de District** : 1 Arbitre.

Pour les Clubs ayant une ou plusieurs équipes de Jeunes qui disputent :

**Le Championnat National des U19, des U17 et le Championnat de Ligue Elite et/ou Honneur U19, U17 et U15** : 2 Arbitres. (A la place de 2 Jeunes Arbitres)

**Le Championnat de Ligue Promotion U19, U17, U15 et le Championnat de Jeunes de la plus haute série de District : 1 Arbitre. (A la place de 1 Jeune Arbitre)**

Avis du comité de direction : défavorable à la majorité (14 avis défavorable – 1 sans avis) (en contradiction avec le statut fédéral de l'arbitrage).

**Vote de l'assemblée générale : rejeté à la majorité (16 contres – 32 abstentions – 10 pours).**

**Vœux n° 14 du club de Marboz**

ARBITRES ASSISTANTS « semi-officiels »

Application d'une pénalité financière pour les clubs qui ne présentent pas d'Arbitres Assistants « semi-officiels » en matches de championnat officiel de Promotion d'Excellence, de 1ère Division, de 2ème Division de District.

Avis du comité de direction : défavorable à la majorité (4 avis favorable – 8 avis défavorable – 3 sans avis).

**Vote de l'assemblée générale pour une application d'une pénalité financière : rejeté à la majorité (54 contres – 7 abstentions – 24 pours).**

**Vœux n° 15 du club de Bassin Pontevallois**

«... il a pour objet la demande de modification du calendrier jeunes, pour les catégories U13 à U19.

Nous avons pu, depuis quelques saisons, faire le constat suivant :

La trêve hivernale court du début des vacances de Noël, le 20 décembre, à la fin des vacances de février, le 4 mars (dates 2015/2016).

De ce fait, les championnats jeunes se terminent le dernier weekend end de mai, les 28 et 29 en 2016.

A cette date, de nombreux clubs organisaient des tournois, manifestations dont vous connaissez l'importance pour leurs finances. Ceci les conduit à en décaler la date. Ainsi, des clubs proches géographiquement, et entretenant de bonnes relations, se retrouvent avec des tournois concomitants, et doivent se « concurrencer » bien malgré eux, devant la difficulté à trouver une autre date, avant les vacances, où l'on ne parle plus football.

Il nous semble que la longue trêve hivernale ne se justifie plus d'un point de vue météo, même dans la partie montagnaise de notre département. Ce n'est pas une science exacte, mais bien une tendance qui se confirme d'année en année. En Saône et Loire, par exemple, 2 journées sont programmées fin janvier et début février, ce qui permet cette saison la fin des championnats le 21 mai 2016.

Les remontées régulières des acteurs du football, joueurs, éducateurs et accompagnateurs nous confirment ce souhait de reprise plus tôt dans le début de l'année, les éducateurs devant multiplier les matches amicaux pour pallier à cette inactivité.

Par conséquent, nous demandons à ce que la trêve de janvier février soit raccourcie d'une ou deux journées, et que les championnats jeunes se terminent un weekend end plus tôt en mai, afin de libérer des dates pour l'organisation des tournois par les clubs... »

Avis du comité de direction : défavorable à l'unanimité.

**Vote de l'assemblée générale : rejeté à la majorité (39 contres – 17 abstentions – 37 pours).**

### **Vœux n° 16 du club de Bellegarde CO**

« Suppression du weekend end de Pâques comme journée de récupération, championnat et coupes.

Cette mesure permettrait aux bénévoles d'avoir un weekend end prolongé à passer en famille. Pour les clubs comme le nôtre, l'absence des travailleurs frontaliers (4 jours de vacances) nuit au rendement des diverses équipes (forfait équipe 3 par exemple).... »

Avis du comité de direction : défavorable à la majorité (13 avis défavorable – 2 sans avis).

**Vote de l'assemblée générale : rejeté à la majorité (42 contres – 26 abstentions – 17 pour).**

### **Désignation du lieu de l'AG de fin de saison 2016/2017**

Candidatures des clubs de Plaine Revermont Foot et d'Ambronay.

Le cahier des charges sera transmis à ces deux clubs.

L'assemblée générale aura lieu le Vendredi soir 23 Juin 2017 (à 19 H 00).

### **Allocutions de fin de travaux**

#### **M. BARBET Bernard, Président Ligue Rhône Alpes de Football**

Après avoir salué l'ensemble des présents, il rappelle que c'est toujours avec plaisir qu'il assiste aux assemblées du District de l'Ain et qu'il est accompagné ce jour par MM. MIGNOT et ALBAN.

Il est très difficile de commencer une intervention sans parler de l'Euro.

Comparativement à la Coupe du Monde 98 ou tout ce qui était financier était géré par le Comité Français de l'organisation de la Coupe du Monde 98, co-présidé par Fernand Sastre et Michel Platini, les bénéfices réalisés à l'époque ont servis à subventionner les projets de tous les clubs.

Avec l'U.E.F.A. la gestion est différente. Tous les aspects financiers sont maîtrisés par l'U.E.F.A. qui a alimenté l'enveloppe du programme Horizon Bleu qui prendra fin au 30 juin 2016. Espérons que les 24 pays qui participent à cet Euro 2016, vu son succès populaire, auront d'autres retombées financières qui viendront nous impacter par la suite.

Pour revenir sur l'Euro 2016, nous pouvons constater qu'il a un très beau succès populaire, un bon esprit (mais loin d'être parfait du fait des manifestations hooliganismes).

Compétition très importante pour l'équipe de France qui n'a pas démarré de façon très optimum mais si elle obtient de bons résultats impactera le foot de la base.

Pour revenir sur cette assemblée générale, il félicite les participants pour l'excellente ambiance de cette assemblée ou tous les vœux ont été adoptés à quasi-unanimité des différents rapports ce qui montre qu'au niveau de la gouvernance, la présidence du District de l'Ain, tout fonctionne très bien.

Le budget prévisionnel n'étant pas soumis au vote, n'a pas amené de remarque particulière.

Depuis plusieurs mois, la Ligue Rhône Alpes travaille sur 2 projets : la fusion avec la Ligue d'Auvergne et le déménagement du siège à Gerland.

Il s'arrête sur 3 aspects.

## **Quelques faits marquants de la vie du football amateur en Rhône Alpes**

### Au niveau des clubs :

FBPP01 (National -> L2 et maintien), Annecy FC (Projet basé sur une politique sportive tournée vers les jeunes payante... DH -> CFA2 -> CFA).

A.S. FOREZ ANDREZIEUX BOUTHEON (CFA2 -> CFA avec un nouvel outil de développement)  
Parcours de 2 clubs ruraux en 2015/2016 : Pontcharra Saint Loup (8e tour Coupe de France) et Essor Bresse Saône (16e de finale Coupe Gambardella Crédit Agricole face au FC Sochaux Montbéliard devant 1000 personnes).

### Au niveau des districts :

Instance de proximité naturelle : hausse du nombre de licenciés sur le mandat (185 000 licenciés en 2010/2011 et 201 100 licenciés en 2015/2016, notamment sur le Football d'Animation et les féminines). Important accompagnement des clubs dans leur structuration (labels...).

Football d'animation : 46 268 licenciés en 2010/2011 et 52 087 en 2015/2016

Féminines : 5 892 licenciés en 2010/2011 et 10 589 en 2015/2016.

### Au niveau de la Feuille de Match Informatisée :

Capacité d'adaptation des dirigeants de clubs pour la mise en place de ce nouvel outil (FMI : Près de 700 équipes dotées pour la saison 2015/2016 et plus de 2 000 tablettes distribuées sur 2016/2017).

### Au niveau de l'Arbitrage :

Depuis de nombreuses saisons, résultats positifs pour les accessions à l'élite et stabilisation du nombre de licenciés.

## **Le Contexte**

### Accès à l'Elite :

Filière incomplète (manque un Pôle Espoirs Garçons).

Manque un centre technique (Formations, rassemblements Parcours d'Excellence Sportive, soins médicaux...).

### Fusion des ligues :

En cours (traité de fusion validé par les comités directeurs des 2 ligues début du mois de juin 2016).

### Evolution des attentes des licenciés et des parents :

Vers une consommation du Foot (avec l'émergence d'offres privées).

Une exigence accrue : qualité de l'encadrement et sécurité de l'environnement.

### Evolution de l'environnement des clubs et des instances (régionale et départementales) :

Baisse des moyens (humains et financiers) et une professionnalisation des structures.

### L'Euro 2016 :

Un intérêt prévisible des jeunes pour le football à la rentrée prochaine.

### Evolution de la vision des collectivités :

Qui poussent à la fusion (entraînant une diminution du nombre de clubs)...

### Arbitrage :

Pas encore une vocation pour le plus grand nombre.

### Les enjeux

#### Accès à l'Elite :

Compléter la filière d'accès au Haut Niveau en créant un centre technique et un pôle espoirs garçons (fermeture du pôle espoirs à Vichy le 30/06/2015) (50% des 1ers contrats pro. sont passés par un pôle espoirs).

#### Fusion des ligues :

Obligation de réussite pour le Football en Auvergne Rhône-Alpes (1ere étape : AG de la LRAF du 1er octobre 2016), notamment l'harmonisation de la politique technique sur tout le territoire, la mise en place de nouvelles pyramides de compétitions et la mutualisation des moyens...

#### Evolution des attentes des licenciés et des parents :

Formation des joueurs et des éducateurs.

Développement de l'axe socio-éducatif via le Programme Educatif Fédéral.

Structuration des clubs avec la mise en place de projets (labels...).

Proposition de nouvelles offres de pratique attractives.

#### Evolution de l'environnement des clubs et des instances :

Poursuivre l'accompagnement des clubs : vers les labels mais pas seulement... Formation des dirigeants et des salariés.

Trouver de nouvelles ressources.

### **La vision de la ligue en 2020...**

En 2020, la ligue et les districts doivent être des organisations reconnues, par les licenciés, les clubs amateurs et professionnels, les partenaires institutionnels et économiques pour leur savoir-faire et la qualité de leurs services.

Une ligue capable d'innover, de s'adapter sans cesse aux besoins des clubs et des licenciés, notamment sur l'accompagnement et l'offre de pratique.

Une ligue :

- qui reconnaît l'engagement et le professionnalisme de ses collaborateurs

- qui est animée par des élus et des permanents partageant les mêmes valeurs (Plaisir, Respect, Engagement, Equité et Solidarité) et la même vision.

### **Un des facteurs clés de succès...**

Un nouveau site qui regrouperait :

- le siège administratif de la LRAF,
- le Centre Interrégional de Formation,
- un Pôle Espoirs Garçons,
- un centre technique qui procurerait à cette Ligue un outil de travail plus adapté qui permettrait de mieux répondre aux enjeux énoncés précédemment.

### **Projet Gerland de la Ligue Rhône-Alpes de Football**

#### L'existant :

Siège Administratif LRAF : 1.442 m2 (et 255 m2 de sous-sol)

Siège Administratif Olympique Lyonnais : 1.059 m2 (et 803 m2 de sous-sol)

Bâtiments Centre Entraînement Pros + locaux association : 2.206 m2 (et 580 m2 de sous-sol)  
Centre de Formation (Hébergement + Salles + Restauration) : 1.531 m2 (et 563 m2 de sous-sol)  
3 terrains de Foot à 11 en pelouse naturelle (dont 1 réglementaire) éclairés + 1 mini terrain synthétique.





### Destination :

Siège Administratif Olympique Lyonnais : 1.059 m<sup>2</sup> => Siège Administratif LRAF puis LAURA Foot  
 Bâtiments Centre Entraînement Pros + locaux association : 2.206 m<sup>2</sup> => Pôle Espoir Garçons + ETR  
 Centre de Formation (Hébergement + Salles + Restauration) : 1.531 m<sup>2</sup> => CIF, accueil 'extérieur' et  
 restauration du site

3 terrains de Foot à 11 en pelouse naturelle => Centre technique + CIF + PEG + occasionnellement PEF.  
 Mini terrain synthétique => Salles de réunion amovibles + terrain couvert (2 Foot à 5 ou 1 Futsal ?).

### Les étapes de la négociation :

Evaluation par 2 experts Olympique Lyonnais : 11.963.053 euros

Evaluation par 1 expert neutre mandaté par la LRAF : 10.715.000 euros

Accord entre OL et LRAF : 8.500.000 euros

Première offre LRAF : 6.300.000 euros

### Le plan de financement :

#### Investissement

Rachat des Baux : 8.500.000 euros

Travaux : 3.360.000 euros

Frais divers : 140.000 euros

Total : 12.000.000 euros

### Financement

Vente Siège : 2.000.000 euros

Trésorerie : 3.000.000 euros

Emprunt : 7.000.000 euros

Subventions : ?

Total : 12.000.000 euros

### **Nouvelles charges de fonctionnement sur 2016/2017**

Surcoût Fusion	Surcoût Déménagement (de 25 à 75%)
Régionalisation ETR : .....287.000 euros (6 mois)	Rbt Intérêts Emprunt : .....130.000 euros
Frais FCT et organisation : 135.000 euros (9 mois)	Location Baux Ville Lyon : ..86.250 euros
Création CE...	Gardien Lingerie Ménage : 70.000 euros
	Entretien Terrain : .....100.000 euros
	EDF Chauffage Eclairage : ...50.000 euros
	Entretien Biens Immob. : .....0
	Impôts : .....20.000 euros
	Assurances : .....50.000 euros
	Eau : .....15.000 euros
	Salaires : .....40.000 euros
	Restauration : .....100.000 euros
	Amortissements : .....255.000 euros
<b>Total : .....422.000 euros</b>	<b>Total : .....916.250 euros</b>

### **Conséquences sur les tarifs 2016/2017 de la LRAF**

#### **Licences & changements de clubs**

Catégories	Auv 15-16	RhAl 15-16	RhAl 16-17
Seniors-V MF	25,30	22,15	<b>26,80</b>
Tech Rég	26,30	45,60	<b>45,60</b>
Educ Fédé	25,30	10,30	<b>20,50</b>
Animateurs	25,30	10,30	<b>20,50</b>
Loisirs	24,50	22,15	<b>26,80</b>
Arbitres	32,80	0	<b>20,50</b>
Dirigeant(e)s	20,30	15,80	<b>20,50</b>
U19	22,80	18,90	<b>24,30</b>
U18	22,80	18,90	<b>24,30</b>
U17	21,00	18,90	<b>22,50</b>
U16	21,00	15,65	<b>22,50</b>
U15	15,50	15,60	<b>17,00</b>
U14	15,50	15,05	<b>17,00</b>

Catégories	Auv 15-16	RhAl 15-16	RhAl 16-17
U13	14,50	15,00	<b>16,00</b>
U12	14,50	10,55	<b>16,00</b>
U11	12,50	10,30	<b>14,00</b>
U10	12,50	9,25	<b>14,00</b>
U9	9,50	8,25	<b>11,00</b>
U8	9,50	7,55	<b>11,00</b>
U7	9,50	7,55	<b>11,00</b>
U6	9,50	0	<b>11,00</b>
Ch. Clubs V-U17	100,00	69,35	<b>100,00</b>
Ch. Clubs U16-U14	60	18,65 ?	<b>60</b>

### **Conclusion**

Après cet état des lieux du football rhônalpin, plutôt en bonne santé, vous constatez qu'il souffre de manques, notamment au niveau de ses outils.

Le projet Gerland permettrait de mieux servir le football régional amateur et surtout ceux par qui ce football régional amateur existe, c'est-à-dire les clubs qui restent la cellule de base du football hexagonal.

Aujourd'hui, la Ligue Rhône Alpes a une opportunité qu'elle n'a encore jamais eu depuis la création de la Ligue, depuis bientôt 100 ans, nous ne devons pas la rater car elle ne serait pas prête de se représenter et ce serait dommage pour l'ensemble du foot régional.

Aujourd'hui le train est arrêté en gare, il nous attend patiemment mais à un moment donné il va redémarrer et si on n'est pas monté dedans, on va rater quelque chose de bien.

Je vous remercie pour votre écoute attentive.

### **M. FOURNIER François, Président du C.D.O.S.**

Il salue les présents et remercie le District pour son invitation et rappelle les bonnes relations entre le CDOS et le District.

Il remercie M. Jean Claude TEIL pour tout le travail qu'il a effectué au CDOS.

Le challenge Civisport, organisé par le CDOS et l'association Ain profession sport et culture, qui récompense les associations sportives pour les actions civiques qu'elles mènent ne se présentera pas sous cette forme.

Des formations, dont une importante sur le mécénat, seront encore dispensées.

Il souhaite à tous une bonne fin de saison.

### **Intervention de Jean François JANNET, réélu à la présidence du District**

« Mesdames, Messieurs les Présidents,

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée à l'issue de ce vote pour conduire le district pour un second mandat.

Comme celui-ci sera le dernier pour moi, je tiens en préambule à vous signaler que mon investissement s'arrêtera au dernier jour, qu'il est hors de question d'évoluer dans le confort. Mon bureau sera toujours ouvert, je resterai à l'écoute des clubs.

Durant la précédente mandature, je me suis beaucoup déplacé le dimanche pour aller dans les clubs. Je continuerai mais désormais je privilégierai les matchs U19 à U15 sans bien sûr omettre de voir des matchs seniors.

Je vous ai présenté mon programme, il vous sera de nouveau transmis dans quelques jours avec l'organigramme complété, je m'engage à respecter ce programme pour vous et avec vous.

Je devrai être également vigilant au football de demain et c'est pour cela qu'une cellule de développement sera chargée d'analyser les évolutions sportives et ensuite proposer un plan de promotion du football moderne impliquant l'ensemble de nos licenciés.

Autre axe majeur à mettre en place, c'est la communication pour véhiculer vos valeurs, car chaque club mérite par ses actions d'être mis en avant.

Ces projets doivent être ceux de tout le football départemental.

On doit évoluer ensemble avec un football attractif et valorisant pour les bénévoles que nous sommes.

Pour réussir ce mandat, les nouveaux membres du comité de direction devront donc être des passionnés, des personnes engagées et complémentaires mais également soucieuses de construire pour l'intérêt du football c'est-à-dire pour tous. Je compte sur eux.

Un comité de direction est là pour servir le football et non pour s'en servir.

Les élections sont passées, on savait qu'il y aurait des personnes déçues à l'issue de celles-ci puisqu'il y avait plus de candidats que de places. Je respecte le vote et je souhaite que les personnes battues à ce jour, trouvent pour certaines une place dans les commissions en tant que membres non élus.

Des candidats se sont présentés avant tout dans l'idée d'ébranler le district, je souhaite simplement qu'ils prennent conscience que dans une association comme dans la vie, il y a ceux qui veulent être quelqu'un et ceux qui veulent faire quelque chose.

J'aurai aimé qu'ils me présentent un programme afin que l'on associe le leur et le mien pour y gagner en consolidation. Cela n'a pas été le cas, je le regrette et je leur souhaite de se relever de cette chute. Socrate a dit « La chute n'est pas un échec. L'échec, c'est de rester là où on est tombé »

Maintenant, élus ou battus, il faut une ligne de conduite, c'est celle du respect humain. Que le respect demeure toujours la règle d'or des clubs et du district. Attachons-nous ensemble à construire et aider nos clubs. Sans club, il n'y aurait pas de football.

Je réitère mes remerciements pour cette élection et dès la semaine prochaine je me mettrai de nouveau au travail pour qu'ensemble nous soyons aptes à bien aborder la nouvelle saison. Merci pour votre attention.

Au terme de cette Assemblée Générale, une page se tourne pour plusieurs bénévoles qui ont décidé d'arrêter leur fonction au sein de l'instance départementale.

Certains ont été des piliers du district durant de très nombreuses saisons, ils ont mis du cœur à collaborer avec les salariés et leurs collègues apportant leur sérieux, leur compétence et leur dévouement.

Une page se tourne pour eux, j'espère qu'ils resteront proches de leurs successeurs mais il est de mon devoir qu'au nom du district, au nom des clubs, je les remercie pour ce magnifique parcours de bénévoles au service du football.

On peut associer également toutes ces personnes qui dans vos clubs ont décidé de transmettre le relais, elles aussi ont été des serviteurs.

Aussi, je vais vous demander de vous lever pour des applaudissements en termes de remerciements.

### **Conclusion**

Au terme de cette Assemblée Générale :

Je tiens à remercier l'ensemble des participants pour la qualité de cette AG mais cela n'est pas une surprise pour moi car vous êtes avant tout des personnes respectueuses et responsables.

Je remercie tous celles et ceux qui ont travaillé en amont pour préparer pour cette AG autour de Michel FEYEUX ainsi que les intervenants de ce matin sans oublier la presse.

Je vous souhaite une excellente intersaison avec le plaisir de vous retrouver sur les terrains la saison prochaine.

J'espère que vous vibrerez pour l'équipe de France dès demain et que vous vivrez un bel Euro 2016 jusqu'en finale le 10 juillet.

Je vous remercie de bien redonner les cartons de vote lorsque vous allez signer le registre validant votre départ à la fin de l'AG.

Je vais passer la parole aux co-présidents du club de Grand Colombier pour clore cette Assemblée Générale en les remerciant pour leur accueil et leur participation à l'organisation de cette matinée.

Bon retour et à bientôt.

Merci à tous.

**Aurélien CONTE, co-président du club du Grand Colombier**

Il clôt cette assemblée en invitant les clubs au verre de l'amitié.

La séance est levée à 13 H 00.